



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art L2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT ANDRÉ DE NAJAC se réunira
en séance ordinaire le MERCREDI 31 JUILLET 2024 à 20h30**

-en présence de Nathalie GERME, Secrétaire de Mairie

OBJET DE LA REUNION

-Validation Procès-Verbal de la séance du 20 Juin 2024

-Prestation Occitan école 2024-2027

-Devis reprise concessions

-Durée nouvelles concessions

-Devis voirie

-Contrat agent de collectivité

-Modification des effectifs

-Point travaux de rénovation logements Béteille

-Divers